



SP SARCELLES

03 10 17

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-77

FINANCES

5 - Reprise sur provision – Affaire SADIM

Date de la convocation : le 14 septembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Richard ZADROS – Délégué Titulaire de la commune de SAINT-WITZ

Présents : 46

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Jean-Michel DUBOIS (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsault), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Christian ISARD
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency)
Chantal TESSON (Commune de le Thillay), à Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland)

Présents sans droit de vote : 5

Claude BOUYSSOU (Commune de Baillet-en-France)
Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)
Gérald VERGET (Commune de Louvres)
Brigitte CARDOT (Commune de Puisieux-en-France)
Christian BALOSSA (Commune de Villiers-le-Bel)

FINANCES
5. Reprise sur provision – Affaire SADIM

EXPOSÉ DES MOTIFS

La constitution de provisions est destinée à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Ces provisions doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et des charges. Elles peuvent faire l'objet d'une reprise lorsque des décisions sont prises à l'égard du risque.

Le dossier concerné par cette reprise sur provision porte sur le contentieux avec la société SADIM.

Une provision a été constituée d'abord en 2010 pour un montant de 100 000 €, puis en 2013 pour un montant de 1 500 000 €. Cette provision a été réajustée par deux reprises, l'une en 2013 pour 55 000 € et l'autre en 2015 pour 221 800 €. Le solde de la provision est donc aujourd'hui de 1 323 200 €.

Compte tenu du protocole d'accord mettant fin au contentieux, accepté par le Comité Syndical dans ses séances du 18 janvier 2017 et du 28 juin 2017, il convient de faire une reprise sur provision du solde restant à savoir 1 323 200 €.

Les crédits sont prévus au budget Eaux Pluviales - GÉMAPI, chapitre 78, article 7815.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 29 mars 2017 approuvant le budget Eaux Pluviales - GÉMAPI 2017,

Vu les délibérations du 18 janvier et du 28 juin 2017 portant approbation d'un protocole d'accord avec la société SADIM, mettant fin au contentieux,

Considérant le solde de la provision constituée de 1 323 200 €,

Considérant la nécessité de procéder à la reprise de la provision suite aux décisions du Comité Syndical,

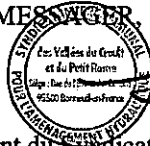
FINANCES
5 - Reprise sur provision - Affaire SADIM

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la reprise sur provision d'un montant de 1 323 200 €!
- 2- Dit que les crédits sont prévus au budget Eaux Pluviales – GEMAPI, chapitre 78, article 7815!
- 3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette reprise sur provision!

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 20 septembre 2017

Guy MESSINGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :
Et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.